

Procédé d'évaluation

OSCAR L'ÉVALUATION DE DÉPART OSCAR2

est obligatoire avant la signature de tout contrat de formation.

Objectifs de l'évaluation

- Permet de savoir quelles sont les connaissances et l'expérience que vous avez déjà acquises.
- Permet de proposer une durée de la formation qui corresponde à votre profil et vos capacités.

Le moyen utilisé Évaluation effectuée à l'auto-école sur le simulateur de Codes Rousseau. Il vous accompagne dans les différentes étapes de l'évaluation.



Pour évaluer



6 FACULTÉS



Pour évaluer



13 FACULTÉS

Plusieurs questions à choix multiples et exercices pratiques en position arrêtée ou en circulation.

Durée



Sont évalués :

- Vos pré-requis en matière de connaissance du véhicule.
- Vos expériences vécues en tant qu'usager de la route.
- Vos compétences psychomotrices.
- Vos motivations.
- Votre observation de l'environnement (Oscar 2).
- Votre évaluation du risque (Oscar 2).

Résultat

□ Résultat imprimable en deux exemplaires.

Le résultat est donné sous la forme d'une lettre correspondant à un volume de formation. Il n'impose pas un nombre d'heures, c'est un prévisionnel.

Ce procédé d'évaluation est disponible à tout public sur simple demande à l'école de conduite.

OSCAR
Procédé de l'École Automobile Rousseau

Fiche d'évaluation de départ - Exemple élève

1 Renseignements d'ordre général

Nom : AUBERT
Prénom : Thomas
Date de naissance : 25-10-2005
Nationalité : Française
Test de la vue effectué : Oui Non

Observations :

2 Résultats de l'évaluation

Expérience de conduite	☆☆☆
Connaissance du véhicule	☆☆☆
Comportement	☆☆☆
Coordination motrice (habileté)	☆☆☆
Compréhension	☆☆☆
Perception	☆☆☆
Tension	☆☆☆
Démarrage/Arrêt	☆☆☆
Respect du code	☆☆☆
Trajectoire	☆☆☆

☆☆☆☆ à améliorer
☆☆☆☆ satisfaisant
☆☆☆☆ très satisfaisant

T

3 Volume de formation

20 h de conduite minimum
Proposition heures pratiques :
Proposition acceptée : Oui Non
Formateur: AITURU DAVID

Cachet de l'auto-école

Partenaire de votre réussite!
www.codesrousseau.fr

OSCAR2
Procédé de l'École Automobile Rousseau

Fiche d'évaluation de départ - Exemple élève

1 Renseignements d'ordre général

Nom : BERVAS
Prénom : ANA
Date de naissance : 08-04-2006
Nationalité : Française
Test de la vue effectué : Oui Non

Observations :

2 Résultats de l'évaluation

Expérience de conduite	☆☆☆☆
Habileté	☆☆☆☆
Attitude à l'égard de l'apprentissage	☆☆☆☆
Attitude à l'égard de la sécurité	☆☆☆☆
Respect des consignes	☆☆☆☆
Coordination / Mémoire	☆☆☆☆
Observation / Perception	☆☆☆☆
Orientations	☆☆☆☆
Respect du Code de la route	☆☆☆☆
Trajectoires	☆☆☆☆
Connaissance du véhicule	☆☆☆☆
Rapport au risque	☆☆☆☆
Démarrage / Arrêt	☆☆☆☆

V

3 Volume de formation prévisionnel

20 h de conduite minimum sont indiquées par le règlement pour un véhicule à boîte manuelle

Proposition heures pratiques : heures
Proposition acceptée : Oui Non
Formateur: BLOCH MATHILDE

Date : 04-08-2021
Proposition retenue : heures
N° d'autorisation : A 07 029 001

Cachet de l'auto-école

Signature du formateur
Signature des parents (pour mineurs)
Signature de l'élève

Partenaire de votre réussite!
www.codesrousseau.fr

CODES ROUSSEAU

Cachet de l'AUTO-ÉCOLE



Procédé de positionnement

L'association APSR a été créée en 2002 par deux inspecteurs de la sécurité routière, IDSR, Mr Patrice MONE et un major retraité de la police, Mr Albert PARMENTIER, président. L'auto-école sociale est basée sur Douai.

Nous mettons en œuvre des actions particulières liées à la mobilité mais exclusivement à destination des personnes en difficultés face à l'emploi et exclues durablement du marché du travail. Ainsi, nos actions sont exclusives envers les personnes qui, de par leurs difficultés sociales et professionnelles, ne peuvent pas ou n'ont pas les moyens financiers de s'adresser à des auto-écoles classiques.

L'APSR intervient majoritairement sur des quartiers en difficultés classés Quartier Prioritaire de la Ville (QPV) ainsi que les personnes allocataires du RSA, et accompagnent les personnes vers les acquisitions théoriques et pratiques du permis de conduire.

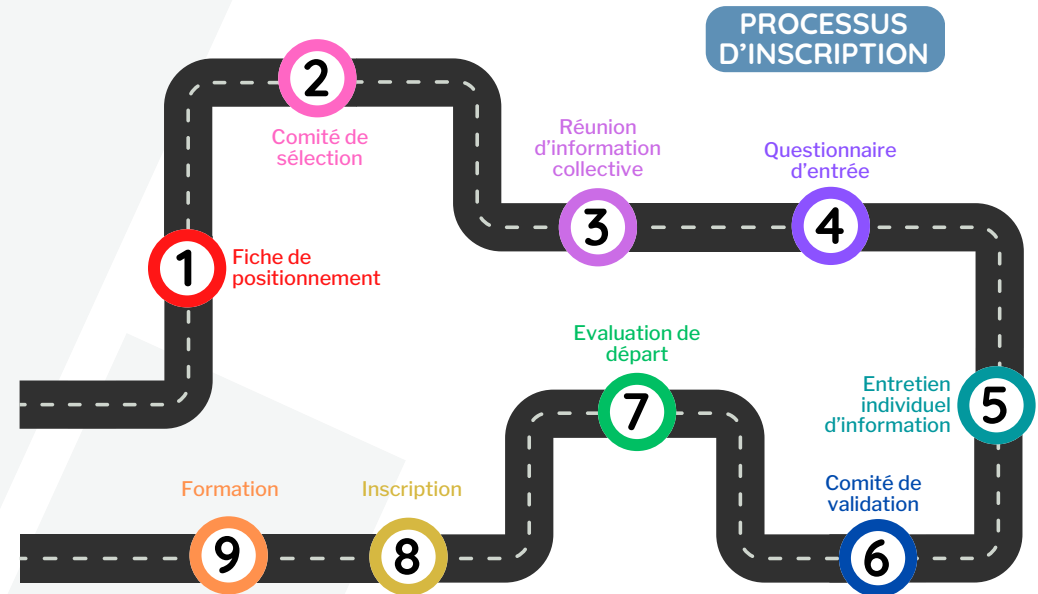
Depuis sa création, l'APSR travaille en collaboration avec des partenaires financeurs (Communauté d'Agglomérations (Cœur d'Ostrevent Agglo et Douaisis Agglo), Département du Nord, etc) et des partenaires prescripteurs (France Travail, Mission Locale, etc).

Les partenaires prescripteurs nous prescrivent, envoient et positionnent les élèves. Ce travail s'effectue à partir d'une fiche de positionnement qui est remplie, signée et cachetée par le prescripteur. L'APSR reçoit les fiches de positionnement et les classent dans un fichier Excel. En fonction des actions de financement et après la date butoir de dépôt des positionnements, les fiches sont étudiées et sélectionnées en fonction du projet professionnel et de la motivation des élèves : cela s'appelle un comité de sélection.

Les futurs bénéficiaires sont alors invités à participer à une réunion d'information collective (RIC) où nous présentons l'APSR : qui sommes-nous ? comment on se forme au permis de conduire à l'APSR ? Sur quoi intervient l'accompagnement renforcé ? Ces réunions sont animées par l'Assistante Administrative et Pédagogique en charge de l'action. Un questionnaire d'entrée est distribué afin d'évaluer dans un premier temps, la motivation des élèves, ainsi que les compétences et difficultés liée à la compréhension et au code de la route. Le questionnaire d'entrée a été rédigé en adéquation avec l'équipe APSR et les partenaires financeurs. Pour clôturer ces RIC, nous planifions en fonction des disponibilités des élèves et des assistantes administratives et pédagogiques les premiers entretiens individualisés. Ces rendez-vous permettent de déterminer plus en détail la capacité d'apprentissage, la capacité financière, le projet professionnel et la motivation des élèves.

Le protocole de positionnement continue avec le comité de validation. L'APSR et les partenaires financeurs étudient et valident les dossiers qui répondent aux critères des actions. Les élèves sont invités à participer à une semaine de formation et d'accompagnement renforcé au code de la route. L'assistante pédagogique et sociale et l'élève fixent, durant la semaine de formation, un deuxième entretien individuel pour

effectuer l'évaluation de départ sur le simulateur OSCAR qui permettra d'établir son dossier d'inscription et son dossier de suivi interne à l'auto-école sociale.



LA PRISE EN COMPTE DU HANDICAP

L'auto-école sociale APSR a fait l'acquisition d'un véhicule hybride à boîte automatique en 2019. Le véhicule est équipé des dispositifs permettant la formation au permis de conduire des personnes à mobilités réduites : en déficience intellectuelle (les maladies DYS, troubles cognitifs, etc), en déficience motrice de naissance ou suite à un accident (paraplégie, hémiparaplégie, handicap membre supérieur/inférieur droite/gauche, etc.).

Suite à de nombreuses demandes, nous avons constaté que sur les communes du Douaisis, il n'y avait aucun établissement d'enseignement à la conduite qui proposait des formations aux personnes à mobilité réduite. Devant ce constat, nous avons fait une demande d'aide financière au Syndicat Intercommunal d'Aide à l'Enfance Inadaptée du Douaisis (SICAIEI) pour l'achat d'un véhicule à boîte automatique aménagé. Les aménagements nécessaires pour l'accès des personnes handicapées (salle de cours, bureau, toilettes) ont été réalisés et financés par l'APSR.

En ce qui concerne la formation au permis de conduire, le processus d'inscription et d'évaluation diffère un peu.



Procédé de positionnement

L'utilisation de la fiche de positionnement reste un élément obligatoire dans le cadre d'une inscription sans aide financière. L'avis médical du médecin généraliste ou l'attestation de reconnaissance handicapé peut remplacer la fiche de positionnement. Une fois la réception de l'un de ces documents, nous rencontrons l'élève pour faire connaissance, lui expliquer notre mode de fonctionnement et les démarches à entreprendre pour avoir accès à la formation au permis de conduire.

Les démarches sont les suivantes. L'élève doit réaliser une visite médicale par un médecin agréé sous-préfecture ou passer devant la commission médicale afin de pouvoir contrôler son aptitude physique, cognitive et sensorielle à conduire une voiture. Suite à cela, nous réalisons une évaluation de départ sur véhicule afin d'évaluer la capacité à maîtriser les règles du code de la route et à réagir aux diverses situations lors de la conduite.

Ensuite, nous pouvons alors procéder à l'inscription et adapter notre pédagogie en fonction des aptitudes de l'élève en situation de handicap.

À savoir, durant la formation pratique aux permis de conduire, nous proposons d'accompagner nos élèves à la présentation et régularisation des équipements devant un inspecteur au Centre des Permis de conduire de Lezennes. Ce passage étant obligatoire pour l'acquisition ou le renouvellement du permis de conduire.

L'association APSR est composée d'un Directeur Général bénévole, d'une Directrice auto-école, d'une assistante administrative et pédagogique, d'une agent d'accueil et de trois enseignants de la conduite.

Afin d'adapter nos formations, la direction a désigné un enseignant de la conduite et agent administratif (Mr Emmanuel Rura), en charge des positionnements et des actions liées au handicap. Cela permet d'individualiser et surtout d'accompagner chacun de nos élèves. Emmanuel Rura a suivi un stage d'immersion auprès des responsables du Centre de rééducation l'Espoir à Hellemmes avec pour objectif de comprendre comment nous pouvons accompagner et améliorer la qualité de vie des personnes en situation de handicap.

 **Fiche de positionnement "La Mobilité vers l'emploi"**
Cœur d'Ostrevent Agglo - Année 2025

Prescripteur
Nom du référent :
Numéro de téléphone :
Adresse mail :
Coordonnée de la structure d'envoi :

Bénéficiaire
Nom :
Prénom :
Adresse :
Adresse en quartier prioritaire : Oui Non
Téléphone :
Email :
Date de naissance : Lieu de naissance :
Inscription auto-école Oui Non Si oui, où ?
Code obtenu : Oui Non Date d'obtention de code :
Avez-vous déjà démarré la formation pratique Oui Non Nombre d'heures réalisées :
Type de formation souhaités : Véhicule à boîte manuelle
 Véhicule à boîte automatique
 Véhicule aménagé sur boîte automatique

Situation socio-professionnelle :

Ressources
 Familiales Conjoint Personnelles
 Autres :

Situation professionnelle
Diplôme(s) :
Niveau de qualification :
Formation professionnelle :
Projet professionnel :

Salarié depuis : Type d'emploi :
 Demandeur d'emploi Apprentissage
 Demande d'emploi de longue durée Sans emploi
 Formation professionnelle Autre :

 **Fiche de positionnement "La Mobilité vers l'Emploi"**
Cœur d'Ostrevent Agglo - Année 2025

Liste des documents d'inscriptions à anticiper :
• Carte d'identité ou Titre de séjour à jour,
• 4 e-photos d'identité dans un centre agréé ANTS,
• Justificatif de domicile de moins de 6 mois,
• Pour les moins de 25 ans : JAPD,
• Pour les moins de 21 ans : ASSR 2 ou ASR.

Motif de la demande (à remplir obligatoirement par le bénéficiaire)
Expliquez en quelques lignes votre motivation et les raisons pour lesquelles vous avez besoin d'obtenir le permis de conduire.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Informations et avis du prescripteur – Champ obligatoire

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Merci de joindre le Curriculum Vitae du bénéficiaire

Signature et Cachet de la structure du prescripteur :



NOM et Prénom : _____

Age : _____

Note finale : _____

1- Combien de temps pensez-vous mettre pour

- avoir votre code ? _____
- avoir votre permis ? _____

Calculs

2- Pour calculer la distance d'arrêt, il faut multiplier le chiffre des dizaines par lui-même. /3

Quelle est votre distance d'arrêt si vous roulez à

- 50km/h ? _____
- 70 km/h ? _____
- 90 km/h ? _____

3- Entourer le plus grand nombre sur chaque ligne /3

- 10101 et 10010 3,45 et 3,7 6,5675 et 7,45

4- Boire 2 verres de vin transmet 0.50g d'alcool. Il s'agit de la limite autorisée pour conduire. Je bois alors 3 verres de vin, combien d'alcool j'aurais dans le sang ? /2

Réponse : _____

Est-ce que je pourrai conduire ? Oui Non

Agréée Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale et Organisme de Formation - Association loi 1901 - 58 rue de l'hippodrome, 59500 Douai
 Numéro de SIRET : 4410589800038 - Tél. 03.27.87.25.81 - direction@apsr.fr - www.apsr.fr



- 5- A B C D

/1



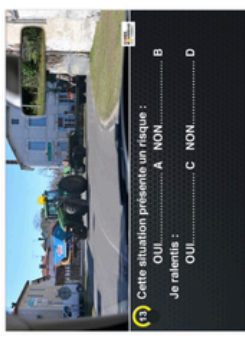
- 6- A B

/1



- 7- A B

/1



- 8- A B C D

/1

Procédé de positionnement

Questionnaire d'entrée

Analyse /1.5

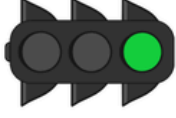


- 9- Orange Rose Noir Rouge Bleu Vert

- Carré Triangle Losange Rond

13- Que faire ?

- J'accélère Je ralentis



/1



- 10- Orange Rose Noir Rouge Bleu Vert

- Carré Triangle Losange Rond



14- Relie chaque panneau à sa signification.

/3

Question/ Réponse

11- Les personnes situées aux places arrières d'un véhicule sont-elles dispensées du port de la ceinture de sécurité ? /1

- Oui Non

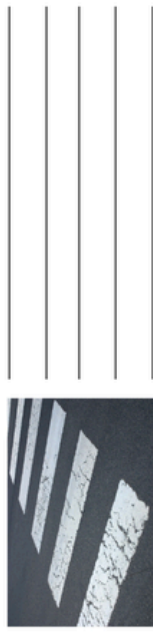
- Je dois laisser passer les autres véhicules
- Sens interdit
- Je m'arrête

Raisonnement

12- Quel panneau concerne cette image ? /1



15- Qu'indiquent les bandes blanches sur la route ? /0.5



Agréée Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale et Organisme de Formation - Association loi 1901 - 58 rue de l'hippodrome, 59500 Douai
 Numéro de SIRET : 4410589800038 - Tél. 03.27.87.25.81 - direction@apsr.fr - www.apsr.fr